

Fiche de procédure

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2019/2794(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
<p>Points de recharge pour les véhicules à moteur de catégorie L, l'alimentation électrique à quai des bateaux de la navigation intérieure, l'alimentation en hydrogène pour le transport routier et l'alimentation en gaz naturel pour le transport routier et par voie d'eau.</p>	
Complétant 2013/0012(COD)	
Sujet	
3.20.05 Transport routier de personnes et de marchandises	
3.60.02 Industrie pétrolière, carburants	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	TRAN Transports et tourisme		